

POSTULAT

Auteur Julien Monod (suppl.), PLR, Jérémy Savioz, Les Verts, Sandrine Perruchoud, AdG/LA, et Florentin Carron, PDCB
Objet Tri des déchets, pour que le canton montre l'exemple
Date 14.11.2017
Numéro 5.0298

Comme vous le savez tous, dès le 1er janvier 2018, la taxe au sac sera obligatoire et généralisée sur l'ensemble de notre canton. Chaque commune sera libre de fixer notamment les montants de la taxe de base ainsi que de la taxe au sac qui lui conviennent le mieux. Le canton n'aura ainsi pas de pouvoir contraignant à ce niveau. Par contre, le canton peut vraiment jouer un rôle d'incitateur et ainsi montrer l'exemple au niveau du tri des déchets. En effet, un des éléments bénéfiques principaux que nous voyons dans l'introduction de cette taxe au sac est d'inciter chaque habitant valaisan, à plus et mieux trier ses déchets quotidiens. Les effets bénéfiques d'un meilleur tri sur notre environnement, donc sur notre santé et sur notre vie en général ne sont plus à démontrer. Pour ce faire, le canton ne peut se contenter d'organiser le tri du papier, il se doit de mettre en place un système de collecte complet (verres, pet, aluminium, compost, etc.) et efficace dans l'ensemble des bâtiments qui sont la propriété de l'Etat du Valais ainsi que dans les locaux des sociétés dont le canton est actionnaire majoritaire bâtiments administratifs, écoles de commerce, hôpitaux, BCVs, prisons, etc.).

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier une stratégie globale au niveau du tri des déchets dans les bâtiments publics de l'Etat du Valais ainsi qu'un plan pour sa mise en pratique le plus tôt possible en 2018.